



Conditions Générales de Vente

(3 pages)

Mehring Jean-Claude
428 Chemin du Faing
88100 SAINTE-MARGUERITE

Document établi le : **01 mars 2018**

Mis à jour le : **23 janvier 2023** (prestations web + tarifs)

Mis à jour le : **25 juillet 2024** chgt d'adresse + N° Siret

Tél : 06 98 76 17 71

Email : jeanclaude.mehring@gmail.com

Site internet : jc-creation-design.fr

N° Siret : 83173174000021

Le terme **client désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de Jean-Claude Mehring pour toute création dans le cadre de compétences du développement web, webdesign et graphisme.**
Le terme **prestataire désigne Jean-Claude Mehring.**

Article 1 : les commandes

Les demandes de réalisation de projets doivent être présentées par **le client** au **prestataire** par email ou courrier. Aucun contact téléphonique, ni rendez-vous, ne vaut engagement.

Les obligations entre les parties naissent de la signature d'un bon de commande émis par **le client** ou du retour daté et signé du devis et /ou la facture que **le prestataire** aura transmis **au client**, accompagné de son premier acompte.

Le prestataire ne débutera aucun projet avant la réception de ces documents.

Article 2 : clause de confidentialité

Pendant toute la durée de la mission et même après cessation pour quelque cause que ce soit, **le prestataire** s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs **au client**, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre de l'exécution de la présentation.

Article 3 : les contenus

Les modifications significatives, reprises du projet, retard dans la prise de décision ou livraison tardive de documents par **le client** et nécessaires au projet, repoussent d'autant le délai de livraison établi entre les parties.

Les textes fournis devront être au format électronique et sans fautes d'orthographe.

Le prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des fautes d'orthographe présentes dans les textes fournis par **le client**.

Le client, reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par **le prestataire**. **Le client** reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde légales concernant les lois du copyright, de la propriété intellectuelle, les mentions légales à faire paraître et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation.

La responsabilité **du prestataire** ne pourra en aucun cas être mise en cause, dans l'hypothèse où ces contenus ne se révéleraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits de propriétés intellectuelles d'un tiers.

Le client garantit **au prestataire** une prise en charge de toute condamnation, de frais et honoraires mis à la charge.

Article 4 : les délais

L'ensemble des fichiers client nécessaires pour réaliser la prestation (textes, images, vidéos, sons, etc) devront être fournis au format demandé et ce dans des délais les plus brefs afin que **le prestataire** dispose de suffisamment de temps pour réaliser la prestation dans de bonnes conditions et dans les délais fixés entre les deux parties.

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, **le prestataire** se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par **le Client** le versement d'indemnités. Il est admis que **le prestataire** se doit d'avertir **le Client** dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

Article 5 : la force majeure

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failliés à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendré la force majeure. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication et notamment tous les réseaux accessibles par internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties. **La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance.** Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

Article 6 : les droits et propriétés

Comme le stipule l'article **L111-1** du code de propriété intellectuelle, **le prestataire** reste propriétaire **du droit moral** de son œuvre.

La cession **des droits d'exploitation** (représentation et reproduction) des projets réalisés par **le prestataire** s'effectue à partir du règlement total des montants facturés. Cette cession sera détaillée et précisée au cas par cas sur chaque devis et/ou facture en fonction de ce qui aura été défini par les deux parties.

Sauf cas particulier lié à l'exploitation de l'œuvre, la livraison de toute production n'inclut jamais celle des fichiers sources ou fichiers de travail qui contiennent des méthodes de travail strictement confidentielles.

Sauf mention contraire explicite **du client**, **le prestataire** se réserve la possibilité de présenter sur différents supports, en tant que créateur et réalisateur, le travail réalisé pour **le client**. Les références seront notamment mises en avant sur le site internet, ainsi que la possibilité, pour **le prestataire**, d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule « Design par JC Mehring » assortie, lorsque le support le permet, d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité (jc-creation-design.fr).

Article 7 : les prix et les conditions de paiements

Tous les prix sont exprimés en euros et s'entendent **hors taxes (TVA non applicable, art. 293 B du CGI)** et hors éléments payants supplémentaires, éventuellement nécessaires à la réalisation du projet (polices de caractère, photographies, illustrations, etc).

Un acompte de 20 % (vingt pour cent) du prix total de la prestation est demandé par **le prestataire**, avec un plafonnement de 1000 (mille) euros pour les projets excédant 5000 (cinq mille) euros. Dès lors que le projet excède 5000 (cinq mille) euros **le prestataire** pourra demander une avance intermédiaire à mi-projet, défini avec **le client**.

Le règlement se fait de préférence par chèque ou, si **le client** le souhaite, par virement bancaire à la date de livraison, déduction faite de l'acompte versé à la commande.

Le paiement doit se faire sous **30 (trente) jours** à partir de la date de la facture. Tout retard de paiement sera passible d'intérêts de retard.

Le montant des pénalités résulte de l'application aux somme restant dues d'un taux d'intérêts légal en vigueur au moment de l'incident (les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : **40€**.

En cas de non paiement, l'ensemble des frais de recouvrement seront à la charge **du client**. Si nécessaire, **le prestataire** pourra faire appel aux services d'une société d'affacturage pour le recouvrement de ses créances clients.

Article 8 : les résiliations

En cas de résiliation anticipée, **le prestataire** ne remboursera en aucun cas les sommes versées à titre d'acompte par **le client**.

Article 9 : les modifications

Le prestataire peut modifier, ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs, à tout moment sans préavis et sans devoir en aviser **ses clients** ou des tiers préalablement. **Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours.**

LES TARIFS :

Les tarifs sont fixés en prix par jour de travail avec la possibilité de diviser la journée en demi-journée ou quart de journée.

Le prix de la prestation par jour est de **280 (deux cent quatre-vingts) euros**.

Les forfaits projets graphiques :

- **forfait graphique 1** → Logo simple (typographique) avec **2** propositions et **2** retouches possibles + carte de visite simple :

250 (deux cent cinquante) euros*

- **forfait graphique 2** → Logo élaboré (typographique + graphique) + carte de visite élaborée :

400 (quatre cents) euros*

- **forfait graphique 3** → Forfait graphique 2 + **un document impression** format A4 ou A5 (flyer ou plaquette en 2 volets maxi, dépliant en 3 volets maxi) :

750 (sept cent cinquante) euros*

* Hors polices de caractère ou éléments payants et hors impression.

Rappel : tous les tarifs sont exprimés **hors taxes** (TVA non applicable, art. 293 B du CGI).

